DU BLOG IUSTORIA

« Que le tribunal le punisse. » Ce qu'un procès civil peut apporter, et ce qu'il ne peut pas

> *Le juge civil accorde de l'argent, des excuses ou la constatation d'un droit, mais il ne punit pas. Ce qu'un procès peut réellement rapporter, quels frais sont remboursés et quand porter plainte.*

L'ÉQUIPE IUSTORIA

5/11/2026 · 10 min de lecture

« Je veux qu'il paie pour ça. Et pas seulement en argent. » Nous entendons souvent cette phrase au cabinet. Un partenaire commercial n'a sciemment pas payé, un voisin empoisonne la vie depuis des années, un ancien associé répand des contre-vérités sur la société. On attend alors du tribunal qu'il punisse la partie adverse, qu'il dise haut et fort qui a menti et qu'il rende le sentiment que justice a été faite.

Le juge civil n'en a pas le pouvoir, et ce n'est pas son rôle. Il statue sur des droits et des obligations : qui doit quoi à qui, qui doit faire quelque chose ou cesser de le faire. Le client qui va en justice pour obtenir une punition en ressort souvent déçu, même lorsqu'il gagne.

Ce que l'on peut réellement obtenir d'un procès, quelle part des frais est remboursée et quand une plainte pénale a un sens : mieux vaut le savoir avant d'introduire l'action.

Ce que le juge civil peut accorder

Le tribunal statue sur ce que vous lui demandez. La demande doit faire apparaître ce que le demandeur réclame (art. 79, al. 1, du Code de procédure civile tchèque), et le tribunal ne peut accorder autre chose ou davantage que lorsqu'une disposition légale fixe le mode de règlement entre les parties (art. 153, al. 2). Ce que vous ne demandez pas, vous ne l'obtiendrez pas.

On peut demander avant tout :

- **De l'argent.** Le prix dû, la réparation du dommage y compris le manque à gagner (art. 2952 du Code civil tchèque) et les intérêts de retard, dont le taux est fixé par décret gouvernemental (art. 1970 du Code civil ; décret gouvernemental n° 351/2013 Rec.). C'est le prix de l'attente, et le débiteur les doit de par la loi, même si vous n'avez rien convenu.
- **Une obligation de faire, de ne pas faire ou de remettre quelque chose.** Libérer un logement, restituer un bien, cesser de diffuser une affirmation mensongère, retirer une publication. La personne dont la personnalité a été atteinte peut exiger que l'atteinte illicite cesse ou que ses conséquences soient supprimées (art. 82, al. 1, du Code civil). Une société, une association ou toute autre personne morale bénéficie de la même protection contre les atteintes à sa réputation (art. 135, al. 2).
- **Une constatation.** Un jugement disant si un droit ou un rapport juridique existe, par exemple si vous êtes propriétaire d'un terrain. Mais seulement si vous y avez un intérêt juridique urgent (*naléhavý právní zájem* ; art. 80 du Code de procédure civile).

Le tribunal statue sur la base des faits tels qu'il les a établis (art. 153, al. 1), c'est-à-dire d'après ce que les parties ont allégué et prouvé. Pourquoi ce n'est pas la même chose que la vérité, nous l'expliquons dans l'article « Le juge saura bien ce qui s'est passé. ».

Excuses et satisfaction : ce qu'elles signifient et quand vous les obtenez

Ce qui se rapproche le plus de ce que l'on appelle couramment « obtenir satisfaction », c'est la satisfaction appropriée (*přiměřené zadostiučinění*). La loi dispose : « Le préjudice moral est réparé par une satisfaction appropriée. » L'argent n'intervient que si une autre forme ne permet pas une réparation réelle et suffisamment efficace (art. 2951, al. 2, du Code civil). La Cour constitutionnelle a rappelé que la satisfaction peut être morale, typiquement des excuses, ou pécuniaire (arrêt du 15 janvier 2025, n° Pl. ÚS 26/24, point 71).

Vous n'y avez cependant pas toujours droit. Si la réparation du préjudice moral (*nemajetková újma*) n'a pas été expressément convenue, le responsable n'en répond que dans les cas prévus par la loi (art. 2894, al. 2). Il s'agit typiquement d'une atteinte aux droits naturels de la personne, par exemple à la santé, à l'honneur ou à la vie privée ; les souffrances morales sont alors réparées elles aussi (art. 2956). Selon l'arrêt précité, une société ou une association peut demander une satisfaction en cas d'atteinte à sa bonne réputation, comme en matière de concurrence déloyale au sens de l'art. 2988 (point II du dispositif). En revanche, vous ne l'obtiendrez pas pour les nerfs mis à rude épreuve par une facture impayée ou un chantier achevé en retard, sauf si vous l'avez convenue. La loi n'admet d'exception que dans des circonstances particulières, par exemple lorsque le responsable a causé le préjudice intentionnellement, par désir de nuire ou pour un autre motif particulièrement odieux, ou lorsqu'il a violé une obligation légale importante par négligence grave. Il doit alors réparer le préjudice moral de toute personne qui le ressent légitimement comme un malheur personnel ne pouvant être réparé autrement (art. 2971). La différence entre dommage matériel et préjudice moral est expliquée dans notre guide sur les notions de base de la réparation du préjudice (en tchèque).

Le mode et le montant de la satisfaction doivent aussi compenser les circonstances qui méritent une attention particulière. La loi y range le fait d'avoir causé le préjudice intentionnellement, la ruse, la menace, l'abus de la dépendance de la victime ou le fait que le responsable a amplifié l'atteinte en la rendant publique (art. 2957). La mesure reste toutefois le préjudice que vous avez subi, et non une punition de la partie adverse. Selon la Cour constitutionnelle, l'obligation de réparer le préjudice n'a en principe pas le caractère d'une sanction, même si la satisfaction a, outre sa fonction réparatrice, un effet dissuasif (Pl. ÚS 26/24, points 124 et 73).

Des excuses ordonnées par jugement. Vous devez proposer dans votre demande le texte exact des excuses, et le tribunal ne peut pas aller au-delà de ce texte. Si la partie adverse ne s'excuse pas spontanément, le tribunal lui inflige, à votre demande, une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 CZK et d'autres amendes raisonnables tant qu'elle ne s'exécute pas. Les amendes reviennent à l'État (art. 351, al. 1, du Code de procédure civile). Des excuses obtenues par la contrainte ne sont pas pour autant un regret sincère, et c'est pourquoi il vaut la peine de les négocier dans le cadre d'une transaction. L'article Quelqu'un ment sur vous sur Internet explique comment réagir à une diffamation en ligne.

Ce qu'un procès ne vous donnera pas

Une punition. Seule la loi pénale définit les infractions et les sanctions pénales (art. 12, al. 1, du Code pénal tchèque). Un jugement civil ne dit pas que quelqu'un est un escroc. Il dit qu'il est tenu de payer 180 000 CZK avec les intérêts de retard, dans les trois jours suivant le passage du jugement en force de chose jugée (art. 160, al.

1, du Code de procédure civile).

Une condamnation publique. Le jugement est certes prononcé publiquement (art. 156, al. 1, du Code de procédure civile), mais le droit de le publier aux frais de la partie adverse n'est accordé par le tribunal que dans les litiges relatifs à la concurrence déloyale, à la propriété intellectuelle et aux droits des consommateurs (art. 155, al. 4). En cas d'atteinte à l'honneur ou à la réputation, vous pouvez demander que la partie adverse s'excuse ou rectifie la contre-vérité là où elle l'a diffusée, par exemple dans le même journal ou sur le même profil (art. 82, al. 1, et art. 2951, al. 2, du Code civil). Mais même de telles excuses ne sont pas un aveu de culpabilité, seulement l'exécution d'une obligation imposée par le tribunal.

Une déclaration de qui avait raison. Si le défendeur acquiesce à la demande (art. 153a) ou s'il ne se présente pas sans excuse à la première audience et que vous demandez un jugement par défaut (art. 153b), le tribunal statue sans administration de la preuve. Dans la motivation, il n'indique alors que l'objet de la procédure et, brièvement, les raisons de sa décision (art. 157, al. 3). Si le débiteur ne paie qu'après l'introduction de l'action, vous vous désistez, la procédure est close et le débiteur supporte les frais, parce que c'est son comportement qui a provoqué le désistement (art. 146, al. 2). Personne ne déclare que vous aviez raison, et pourtant c'est l'une des meilleures issues d'un litige.

Le sentiment que justice a été rendue. Le tribunal ne s'intéresse qu'à ce qui est déterminant pour la demande ; les années de griefs qui ont conduit au procès n'y ont généralement pas leur place. Pour savoir si un litige vaut même la peine d'être engagé, l'article Le litige comme investissement aide à faire le calcul.

Remboursement des frais : ce qui est remboursé et ce qui ne l'est pas

À la partie qui a entièrement obtenu gain de cause, le tribunal accorde, à la charge de la partie qui a succombé, le remboursement des frais nécessaires pour faire valoir ou défendre utilement ses droits (art. 142, al. 1, du Code de procédure civile). En cas de succès partiel, le remboursement est réparti proportionnellement, ou aucune partie n'y a droit (art. 142, al. 2). Le tribunal peut toutefois accorder un remboursement intégral même en cas de succès partiel, si la décision sur le montant de la prestation dépendait d'une expertise ou de son appréciation (art. 142, al. 3). C'est justement souvent le cas d'une satisfaction pécuniaire. À l'inverse, il peut exceptionnellement refuser le remboursement même à la partie gagnante, s'il existe des motifs qui méritent une attention particulière (art. 150).

Avant d'introduire l'action, adressez à la partie adverse une mise en demeure (*výzva k plnění*) au moins 7 jours à l'avance, à son adresse de notification ou à sa dernière adresse connue. Sans elle, dans une procédure tendant à l'exécution d'une obligation, y compris à des excuses, le tribunal ne vous accordera en principe pas le remboursement des frais, même si vous gagnez (art. 142a). Notre guide consacré à la mise en demeure de payer (en tchèque) montre comment la rédiger.

Les frais de procédure comprennent les frais de justice, les débours, le manque à gagner des parties, les frais d'administration de la preuve et les honoraires d'avocat (art. 137, al. 1). Le tribunal ne calcule toutefois pas les honoraires d'avocat d'après ce que vous avez réellement payé, mais selon le tarif des avocats (*advokátní tarif*) applicable aux honoraires non contractuels (art. 151, al. 2). Pour les petits montants, le remboursement est souvent nette-

ment inférieur aux honoraires payés ; l'article Honoraires d'avocat en justice et notre guide sur la part des frais remboursée (en tchèque) l'examinent en détail. Le temps et les nerfs que vous coûte le litige, aucun tarif ne les compte.

Et surtout : un remboursement des frais accordé n'a de valeur que si la partie adverse a de quoi payer. Un jugement contre un débiteur sans patrimoine ni revenus n'est qu'un bout de papier. Avant de vous lancer dans un litige, faites le calcul proposé par notre guide pour savoir si cela vaut la peine (en tchèque).

Plainte pénale : quand elle est justifiée et quand c'est une erreur

La procédure pénale est conduite par l'État. Le procureur est tenu de poursuivre toutes les infractions dont il a connaissance, et les autorités de poursuite agissent d'office (art. 2, al. 3 et 4, du Code de procédure pénale tchèque). En tant que victime, vous avez vos propres droits dans la procédure (art. 43, al. 1), mais vous ne la dirigez pas, et en règle générale vous ne pouvez pas « retirer » votre plainte. Font exception certaines infractions commises entre personnes proches, qui ne peuvent être poursuivies qu'avec le consentement de la victime (art. 163).

La Cour constitutionnelle répète que le droit pénal est un ultime recours et qu'il ne peut pas remplacer la protection des droits dans les rapports de droit privé, où il appartient avant tout à chacun de veiller à ses propres droits (arrêt du 23 mars 2004, n° I. ÚS 4/04). Selon la Cour constitutionnelle, la victime a droit à une procédure pénale effective, mais il s'agit d'une obligation pour l'État d'agir correctement, et non d'une garantie de résultat ; de nombreuses infractions restent impunies malgré des efforts raisonnables des autorités (arrêt du 12 août 2014, n° I. ÚS 3196/12, points 17 et 18).

La plainte est justifiée lorsque quelqu'un vous a escroqué et que vous n'avez personne à assigner, parce que vous ne connaissez qu'un numéro de compte, un numéro de téléphone ou un profil. Elle l'est aussi lorsque l'autre partie vous trompait dès la conclusion du contrat, et lorsqu'il s'agit de violences, de menaces ou de harcèlement. En outre, un jugement de condamnation lie le juge civil quant au fait que l'infraction a été commise et quant à son auteur (art. 135, al. 1, du Code de procédure civile). Vous pouvez demander réparation directement dans la procédure pénale (art. 43, al. 3, du Code de procédure pénale), et le tribunal l'ordonne dans le jugement de condamnation (art. 228). Si toutefois la demande exigeait une instruction supplémentaire qui prolongerait sensiblement la procédure, il vous renverra devant le juge civil ; en cas d'acquittement, il le fait toujours (art. 229, al. 1 et 3).

La plainte est souvent une erreur pour une dette ordinaire, pour un litige sur la qualité d'un ouvrage ou comme moyen de pression sur la partie adverse. La police classe l'affaire, la partie adverse comprend qu'elle ne risque rien sur le plan pénal, et vous avez perdu des mois. Le juge civil peut en outre surseoir à statuer jusqu'à la fin de la procédure pénale (art. 109, al. 2, let. c), du Code de procédure civile), et le litige s'en trouve prolongé ; l'article Combien de temps dure un procès civil en donne un calendrier réaliste. Enfin, accuser faussement autrui d'une infraction constitue en soi l'infraction de dénonciation calomnieuse (art. 345 du Code pénal). Notre guide consacré à la plainte pénale (en tchèque) décrit ce qu'elle doit contenir, et l'article Plainte pénale : que se passe-t-il quand quelqu'un porte plainte contre vous présente le point de vue de l'autre côté.

La plainte pénale à elle seule ne suspend pas la prescription. Le délai de prescription est de trois ans et, pour la réparation d'un dommage, il commence à courir dès que vous avez connaissance du dommage et de la personne tenue de le réparer (art. 620, al. 1, et art. 629, al. 1, du Code civil). La procédure pénale ne le suspend que si vous y formez la demande contre une personne déterminée et pour un montant déterminé, et ce même si la police classe l'affaire (arrêt de la Cour suprême du 31 juillet 2025, n° 23 Cdo 3245/2024, points 35 et 41). Une fois la procédure pénale terminée, introduisez l'action sans tarder ; c'est seulement ainsi que la prescription reste suspendue (ibid., point 34).

Avant d'agir, notez précisément ce que le tribunal doit prononcer : le montant, les intérêts, l'obligation concrète et, pour des excuses, leur texte. Le tribunal ne vous accordera pas plus que ce que vous demandez (art. 153, al. 2, du Code de procédure civile).

Vous voulez qu'une violation du contrat coûte quelque chose même sans avoir à prouver un dommage ? Convenez à l'avance d'une pénalité contractuelle (art. 2048 du Code civil). De par la loi, vous n'avez alors pas droit, en plus de la pénalité, à la réparation du dommage résultant de la même violation (art. 2050). Ne la fixez donc pas à un montant symbolique, ou convenez expressément que vous pouvez réclamer des dommages-intérêts en plus de la pénalité.

Négociez les excuses, et tout ce qui compte davantage pour vous que l'argent, dans le cadre d'une transaction. La transaction homologuée par le tribunal a les effets d'un jugement passé en force de chose jugée (art. 99, al. 3, du Code de procédure civile), et les excuses y sont formulées exactement comme les parties en sont convenues.

En bref

Question	Réponse	Disposition
Le tribunal peut-il m'accorder plus que je ne demande ?	Non, sauf lorsque la loi fixe le mode de règlement.	art. 153, al. 2, du Code de procédure civile
Puis-je demander des excuses ?	Oui, en cas de préjudice moral que le responsable est tenu de réparer ; de l'argent si les excuses ne suffisent pas.	art. 2951, al. 2, et art. 2956 du Code civil
Obtiendrai-je une satisfaction pour le stress d'un litige contractuel ?	Seulement si elle a été convenue ou si la loi le prévoit.	art. 2894, al. 2, du Code civil
Une société ou une association a-t-elle droit à une satisfaction ?	Oui, en cas d'atteinte à sa bonne réputation, comme en matière de concurrence déloyale.	art. 135 et 2988 du Code civil ; Pl. ÚS 26/24
Et si la partie adverse ne s'excuse pas ?	Le tribunal inflige des amendes répétées jusqu'à 100 000 CZK ; elles reviennent à l'État.	art. 351 du Code de procédure civile
Vais-je récupérer mes frais d'avocat ?	Selon le tarif des avocats et en principe à proportion du succès ; intégralement si le montant relevait de l'appréciation du tribunal. Sans mise en demeure préalable, en principe non.	art. 137, 142, 142a et 151 du Code de procédure civile
La plainte pénale suspend-elle la prescription ?	Seulement avec une demande formée contre une personne déterminée et pour un montant déterminé.	art. 648 du Code civil ; 23 Cdo 3245/2024

Vous envisagez une action en justice ou une plainte pénale sans savoir ce qu'elles vous apporteront réellement ? Nous examinerons vos documents et vous dirons ce que vous pouvez réclamer à la partie adverse, combien cela coûtera et par quelle voie vous parviendrez le plus vite à un résultat. Nous menons les litiges dans le cadre de notre pratique contentieuse. Écrivez-nous.

Conclusion

Un procès civil sert à ce que la partie adverse paie, fasse ou cesse de faire quelque chose, ou à établir clairement à qui appartient quoi. Il ne sait pas punir, et même un jugement favorable ne vous donnera pas le sentiment que la partie adverse « a eu ce qu'elle méritait ».

C'est pourquoi il vaut la peine de dire dès le départ ce que vous attendez vraiment du litige. Si c'est d'être payé, le chemin le plus court passe souvent par une mise en demeure et une transaction. Si c'est une punition, l'affaire relève de la police, mais seulement s'il s'agit vraiment d'une infraction.

Sources

- Loi n° 99/1963 Rec., Code de procédure civile, art. 79, 80, 99, 109, 135, 137, 142, 142a, 146, 150, 151, 153, 153a, 153b, 155, 156, 157, 160 et 351 (version en vigueur à compter du 1er novembre 2026).
- Loi n° 89/2012 Rec., Code civil, art. 82, 135, 620, 629, 648, 1970, 2048, 2050, 2894, 2951, 2952, 2956, 2957, 2971 et 2988.
- Décret gouvernemental n° 351/2013 Rec. fixant le taux des intérêts de retard.
- Loi n° 40/2009 Rec., Code pénal, art. 12 et 345.
- Loi n° 141/1961 Rec., Code de procédure pénale, art. 2, 43, 163, 228 et 229.
- Arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 mars 2004, n° I. ÚS 4/04.
- Arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 août 2014, n° I. ÚS 3196/12.
- Arrêt de l'assemblée plénière de la Cour constitutionnelle du 15 janvier 2025, n° Pl. ÚS 26/24.
- Arrêt de la Cour suprême du 31 juillet 2025, n° 23 Cdo 3245/2024.

Cet article a un caractère informatif et ne constitue pas un conseil juridique. Il repose sur l'état du droit à la date de publication ; savoir si une satisfaction vous est due dans un cas concret et si une plainte pénale est opportune dépend de circonstances qui doivent être appréciées au cas par cas.

« Que le tribunal le punisse. » Ce qu'un procès civil peut apporter, et ce qu'il ne peut pas

L'équipe IUSTORIA · Publié 5/11/2026

https://www.iustoria.cz/fr/blog/le-juge-civil-ne-punit-pas-la-partie-adverse/

Ce texte est protégé par le droit d'auteur. Le partage du document entier et non modifié est bienvenu ; la reprise d'extraits dans d'autres textes suppose la citation de la source. © IUSTORIA, advokátní kancelář, s.r.o.